

Déclarations de ministres

le coût des accidents mortels, non seulement au chapitre de la productivité, que le ministre mentionnait dans sa déclaration, mais également dans le domaine des répercussions sur les familles, en particulier les enfants et les conjoints.

Toutefois, il y a une autre chose à laquelle le gouvernement doit répondre. Etant donné les statistiques citées par le ministre et le fait que la bataille contre les accidents du travail est loin d'être gagnée, comment se fait-il que le gouvernement réduise le budget du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail? Le dernier budget du ministre des Finances (M. Wilson) prévoyait une réduction de 10 p. 100, et il y en est prévue une autre du même montant. En même temps, toujours en raison des restrictions, le gouvernement a aboli le programme sur la qualité de vie au travail et la collecte de données sur les traitements et les conditions de travail dans toutes les entreprises du Canada n'ayant pas une main-d'oeuvre syndiquée.

Il est important de constater que cette mesure a été mentionnée non pas par le gouvernement, mais par le Congrès du travail du Canada. J'en félicite le Congrès.

Le gouvernement a des responsabilités vis-à-vis des travailleurs, qu'ils soient syndiqués ou non. Il a aboli le programme sur la qualité de la vie au travail et ne collecte plus les statistiques qui donnaient à tous les Canadiens la possibilité de savoir ce qui se passait dans les entreprises canadiennes, en matière de salaires et de conditions de travail, ce qui, avec les compressions de budget imposées au Centre d'hygiène et de sécurité au travail, montre que le gouvernement ne se préoccupe pas beaucoup des travailleurs. Même le groupe de travail Nielsen reconnaît que le Centre n'a pas été en mesure de faire de la recherche, mais qu'il se contente de fournir des renseignements. Les réductions de budget déjà imposées et celles à venir, qui pourront totaliser jusqu'à 20 p. 100, pourraient être en partie responsables de nouveaux accidents, parfois mortels, dans le milieu de travail.

● (1110)

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis heureux également de prendre la parole à ce sujet. Je voudrais tout d'abord féliciter le président du CTC d'avoir pris l'initiative de ce jour de deuil. Je pense qu'il est plus que temps que les Canadiens reconnaissent que les travailleurs paient de leur vie et de leur corps le développement de ce pays. Il ne suffit pas de l'entendre dire à la Chambre des communes. Le sort des travailleurs, que ce soit dans les mines, les forêts, les bureaux ou les banques est une chose dont nous devrions nous préoccuper. Le gouvernement également et il devrait agir et non se contenter d'en parler.

La députée qui m'a précédé mentionnait que, à une époque où l'on s'inquiète des produits chimiques dans le milieu de travail, ainsi que des morts et des blessures chez les travailleurs, le gouvernement réduit le budget du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. La semaine dernière, devant le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, des fonctionnaires de cet organisme ont déclaré avoir eu plus de demandes de renseignements cette année que l'an passé. L'an dernier

ils n'avaient pas pu répondre à toutes les demandes, pourtant, leur budget a été réduit.

Le ministre, dans sa déclaration, disait que nous avons adopté des changements à la Partie IV du Code du travail du Canada. C'était il y a deux ans, et le règlement est finalement en place. Toutefois, le gouvernement n'a pas mis en oeuvre tous les changements prévus. L'une des omissions est le Conseil consultatif sur l'hygiène et la sécurité au travail qui était prévu par la mesure législative. A une époque où les Canadiens s'inquiètent de l'hygiène du travail, c'est une mesure que le gouvernement aurait pu prendre. Ce n'était pas une initiative bien coûteuse, mais elle était importante pour s'assurer que les entreprises et les syndicats puissent conseiller le gouvernement sur les mesures à prendre pour sauver des vies.

* * *

PÉTITIONS

LA DÉSINDEXATION DE LA PENSION DE RETRAITE DES FORCES CANADIENNES—L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter, dont la première provient de la grande province d'Alberta. Attendu que toute modification de la Loi sur la pension de retraite des Forces armées canadiennes visant à faire disparaître l'indexation des rentes aura un effet défavorable sur les anciens membres des Forces armées canadiennes, leurs veuves et les personnes à leur charge, attendu que le gouvernement a manifesté son intention de modifier la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes sans consulter au préalable les bénéficiaires des rentes et ceux . . .

M. le Président: La députée a plusieurs pétitions à présenter. Il est d'usage, elle le sait pertinemment, de donner un résumé ainsi que la prière et non tout le préambule. Je suis tout à fait heureux, bien sûr, qu'elle présente ses pétitions.

Mme Copps: Monsieur le Président, ces anciens membres albertains des Forces armées sont en colère parce que le gouvernement a décidé de désindexer leurs pensions. La pétition par laquelle les soussignés se prévalent de leur droit bien établi de présenter leurs griefs communs expose clairement leurs doléances.

J'ai une autre pétition de Victoria en Colombie-Britannique signée par plusieurs dizaines d'anciens militaires qui demandent au gouvernement de ne prendre aucune mesure concernant la pension et l'assurance-chômage avant d'avoir consulté ceux qui y ont cotisé.

J'ai une autre pétition de Victoria en Colombie-Britannique signée, elle aussi, par d'anciens militaires des deux sexes, demandant au gouvernement de ne pas appliquer les modifications apportées au règlement de l'assurance-chômage pour que les revenus tirés de pensions soient considérés comme des gains. Elle compte plusieurs centaines de signatures.